



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2022

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES  
M.M. Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU  
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL  
M. Frank ALEXIS a donné procuration à M. Aurélien DALOZ

Absent : Mme Stéphanie GAUTIER, M. David HURTADO

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PINTÉGNÉ

Nombre de Membres  
En exercice : 23  
Présents : 18+3 proc.  
Votants : 21

Date convocation  
30/09/2022  
Date d'affichage  
30/09/2022

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le

Le Maire,  
**Josian RIBES**

-----

### Objet : Mise en place d'une procédure de suivi des demandes relatives à l'organisation des manifestations à l'usage des associations

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de l'amélioration de l'organisation des services rendus aux administrés, il convient d'encadrer les conditions d'accompagnement, par les services municipaux, des associations locales dans leur demandes de soutien pour l'organisation de manifestations sur le territoire communal.

Suite au travail réalisé en interne par les services municipaux en lien avec l'Adjointe à la Vie du Village, il est proposé à l'assemblée de valider le projet fiche d'organisation transmise préalablement à la séance, qui sera à compléter par les associations au moment de leur demande.

Celle-ci permettra de recenser et de ventiler auprès des différents services concernés pour suivi, les différents besoins :

- Débit de boissons temporaires, arrêtés de circulation/stationnement
- Besoins matériels (tables, bancs, chaises, barnum, scène, barrières, éco-cups...)
- Communication (affichage, site Internet et réseaux sociaux...)

Les conditions d'accompagnement et obligations particulières de l'organisateur sur ces différents sujets est également rappelée dans la fiche de suivi.

Monsieur le Maire présente ensuite le modèle de fiche proposé. Il est précisé qu'un modèle similaire, sera établi moyennant quelques ajustements, s'agissant du suivi des manifestations organisées par la commune et ses partenaires.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une fiche de suivi des demandes relatives à l'organisation des manifestations à l'usage des associations sur la base du modèle présenté ;

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES